

**LIVRET À DESTINATION
DES FAMILLES ET DES
PARTENAIRES
INSTITUTIONNELS**



TABLE DES MATIERES

01 | CONSTAT

02 | LE PROTOCOLE

03 | INFOGRAPHIE

04 | CAS DE RÉITÉRATION

05 | PISTES D'AIDE AU DIALOGUE

CONSTAT

*D'après une estimation de l'Éducation Nationale

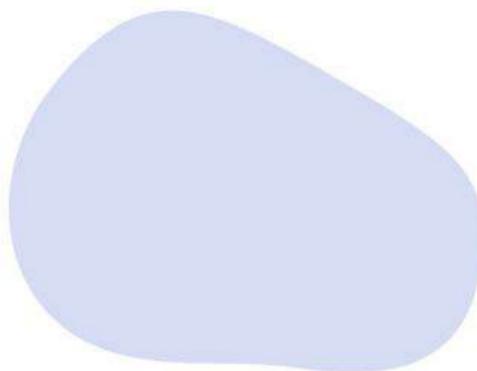
5% Des élèves seraient victimes de violences scolaires répétées

Les violences scolaires sont une **réalité extrêmement préoccupante** face à laquelle le traitement judiciaire traditionnel, long et complexe, montre parfois certaines limites (formalisme des auditions, présence d'un avocat spécialisé pour les mineurs, etc.).

Le protocole TVS (Traitement des Violences Scolaires) propose une alternative innovante et rapide, **au sein même des établissements, sous l'autorité du parquet** : Lorsqu'il est saisi par une plainte ou un signalement à la Gendarmerie, le référent scolaire organise, **sous l'autorité du procureur** de la République, **une rencontre judiciaire en milieu scolaire** qui va **remplacer l'ensemble des actes d'enquête (dont les auditions de mineurs)** qui rallongent considérablement la procédure sans pour autant apporter de solution compatible avec les attentes des victimes.

Grâce au PV d'évaluation et au PV de Rencontre en milieu scolaire préformatés, le protocole TVS est livré « **clef en mains** ».

Attention ! le protocole TVS s'adresse à un public âgé de moins de 16 ans et ne s'applique pas aux infractions à caractère sexuel



En flashant ce QR code vous pourrez découvrir les témoignages du podcast TVS

EN QUOI CONSISTE LE PROTOCOLE TVS ?

SIGNALEMENT

1

Lorsqu'un signalement est reçu*, le référent scolaire organise un entretien avec les familles afin de dresser un **procès-verbal (PV) relatant la situation**.

*Le signalement peut être à l'origine des familles des victimes et exceptionnellement des responsables de l'établissement.

CÔTÉ PROCUREUR

2

Ce Procès Verbal est ensuite transmis **au procureur de la République**, qui peut autoriser la tenue d'une rencontre judiciaire en milieu scolaire

LA RENCONTRE

3

Après accord du parquet, la rencontre a lieu. Cette rencontre réunit la direction de l'établissement, la famille concernée, et le référent scolaire. Elle a pour objectif : d'établir clairement les faits, et de permettre aux participants de s'engager sur des solutions adaptées.

DOCUMENTS

4

Un **procès-verbal de rencontre judiciaire en milieu scolaire** est rédigé à l'issue de la réunion, accompagné **d'une feuille d'émargement** pour consigner les présences ainsi que les engagements écrits pris par chacun, pour chacun pour un retour à l'apaisement.

Ces documents sont transmis au parquet, qui peut décider de classer l'affaire une fois les engagements pris.

RETOUR À L'APAISEMENT

5

L'établissement assure ensuite **un suivi des engagements** et évalue l'efficacité des solutions mises en œuvre. Ce processus vise à renforcer la collaboration entre les différentes parties et à garantir un environnement scolaire respectueux et sécurisant.

PROTOCOLE DE TRANSMISSION



SIGNALEMENT À LA BRIGADE

Au sein de l'établissement scolaire

VIOLENCES SCOLAIRES

ENTRETIEN AVEC LE RÉFÉRENT
SCOLAIRE
Gendarmerie *Famille*
ÉVALUATION



Proposition de mise en oeuvre du protocole
"Traitement des Violences Scolaires"

RENCONTRE JUDICIAIRE EN
MILIEU SCOLAIRE

Gendarmerie *Famille* *Direction*

NON

OUI

PARQUET

PROPOSITIONS CONJOINTES

CONSENSUS

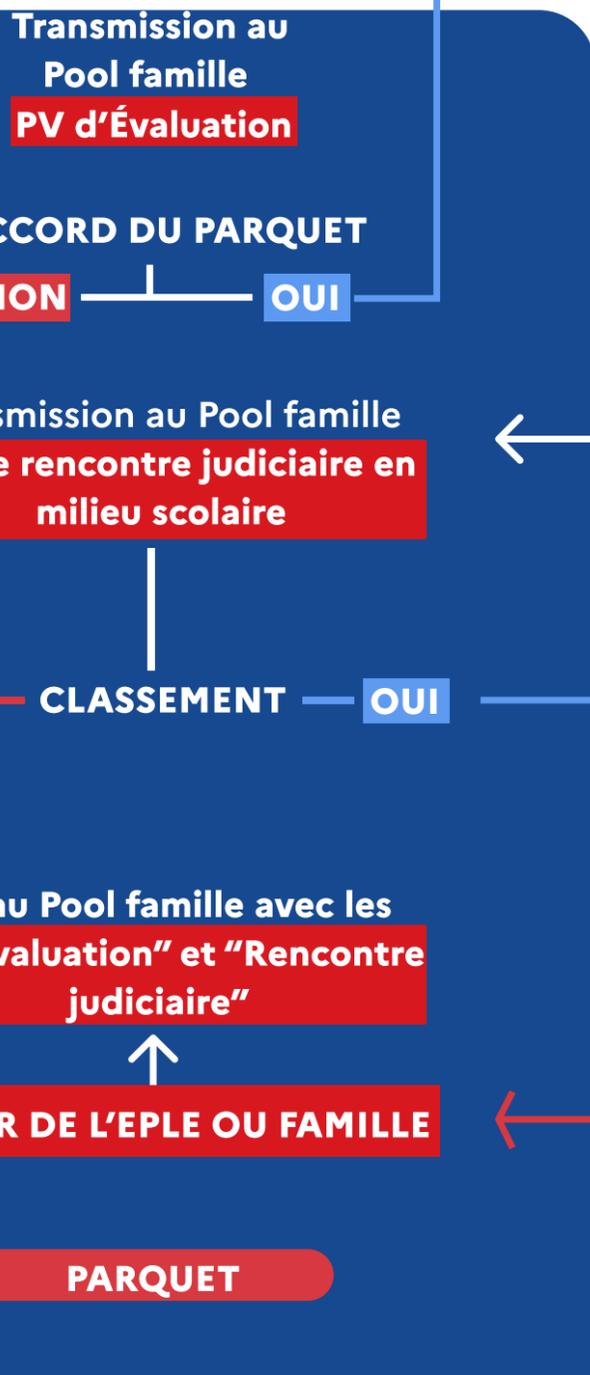
ENGAGEMENTS

Suivi au sein de
l'EPLE ou de l'école

Conflit réglé

FIN ← OUI

NON



POURSUITE
D'ENQUÊTE

AUDITIONS
ET AUTRES
INVESTIGATIONS

NON

CLASSEMENT

OUI

CR au Pool famille avec les
PV "Évaluation" et "Rencontre
judiciaire"

RETOUR DE L'EPLE OU FAMILLE

PARQUET

CAS DE RÉITÉRATION

En cas de réitération, les familles ou le chef d'établissement auront la possibilité de se rapprocher du référent scolaire qui en informera le parquet.

Les faits nouveaux seront alors traités sous la forme d'enquête traditionnelle à laquelle les PV rédigés dans le cadre du "protocole TVS" seront joints (comportant notamment les engagements écrits dans la procédure).

PISTES D'AIDE AU DIALOGUE

Il arrive que les enfants et adolescents éprouvent des émotions ou vivent des situations qu'ils peinent à exprimer.

Nous vous proposons une liste de questions, permettant de mener à des pistes de réflexions ou dialogues en cas de soupçon de situation de violences scolaires.

Si tu pouvais avoir un super-pouvoir, lequel choisirais-tu ?
Comment tu l'utiliserais ?

Si tu pouvais changer quelque chose dans ton environnement,
qu'est-ce que ce serait ?

Si tu devais décrire ta semaine avec un seul mot, lequel choisirais-tu ?
Pourquoi ?

Pour toi, qu'est-ce qui fait qu'un ami est un 'vrai' ami ?

Qu'est-ce que tu préfères ou détestes à l'école ? Pourquoi ?

Est-ce qu'il y a quelque chose qui te stresse ou te gêne à l'école ?

Si tu pouvais changer une règle à l'école, laquelle ce serait ?

Ces questions visent à créer un espace d'écoute et de confiance, permettant à l'adolescent de partager ses pensées et ses préoccupations de manière naturelle